

Newsletter #11 – Séminaire mensuel Sciences Po – Société du Grand Paris

« Grand Paris, Grand Londres et New York City »

Dans le cadre de leur partenariat pluriannuel, l'École Urbaine de Sciences Po, le Centre d'études européennes et de politique comparée, et la Société du Grand Paris sont heureux de vous adresser cette onzième newsletter pour rendre compte de nos activités !

La onzième et dernière séance de l'année universitaire du séminaire a eu lieu le 6 juin 2018 de 17h à 19h à Sciences Po. **Patrice Bécu (DGA, Métropole du Grand Paris)** est revenu sur « **La Métropole du Grand Paris, deux ans après** » devant une audience composée de chercheur.e.s du programme *Cities are back in town*, d'étudiant.e.s et de professionnel.le.s du transport et de l'aménagement francilien.

Une Métropole institutionnalisée après des années d'incertitudes politiques et institutionnelles

- La Métropole du Grand Paris a été créée le 1er janvier 2016 et réunit environ 7,5 millions d'habitants.

- Sa constitution résulte de plus d'une décennie de tensions politiques entre les partisans du *statu quo* sachant que l'aire institutionnelle et l'aire fonctionnelle du Grand Paris diffèrent, ceux privilégiant une métropole confédérée et ceux favorables à une métropole forte avec des compétences issues de la suppression des Départements de première couronne. La gouvernance métropolitaine est actuellement l'objet d'arbitrages de l'Etat non encore rendus publics.

- Le système institutionnel actuel repose sur la formation de douze Etablissements Publics Territoriaux travaillant conjointement avec la Métropole et réunissant les quelques 131 communes qui composent l'aire métropolitaine.



Une Métropole aux ressources et capacités politiques encore limitées

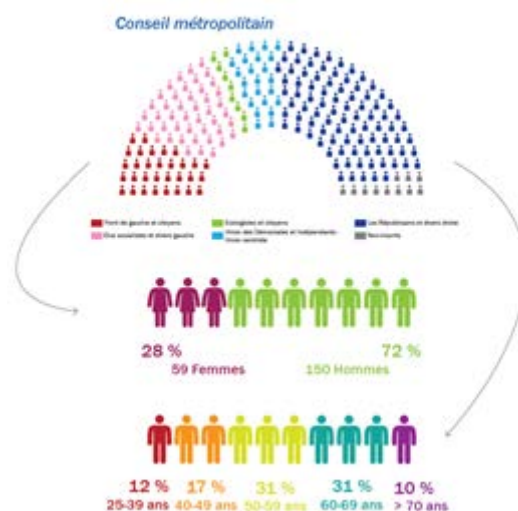
- Le Conseil métropolitain rassemble 209 Conseillers métropolitains et fonctionne par consensus. De plus, la Métropole emploie seulement une quarantaine de fonctionnaires chargé de l'élaboration des documents-cadre régissant les politiques métropolitaines.

- La très grande majorité du budget de la Métropole est redistribué dans les territoires. Sa capacité financière est ainsi très marginale (autour de 70 millions d'euros), bien qu'elle tente de mettre en place un fond d'investissement métropolitain jusqu'à présent faiblement doté (52 millions d'euros répartis dans 91 communes en 2017).

- 4 compétences obligatoires sont transférées à la Métropole du Grand Paris de façon progressive depuis 2016 : le développement et l'aménagement économique, social et culturel ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie ; l'aménagement de l'espace métropolitain ; et la politique locale de l'habitat. La Métropole ne dispose pas de compétence en matière de transports.

- La Métropole est en train de finaliser son Plan Métropolitain pour l'Habitat et l'Hébergement, prévoyant 38 000 logements construits par an. Elle a lancé les consultations nécessaires à l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale, tout en préparant son Schéma d'aménagement numérique et son Plan climat-air-énergie.

- La Métropole s'est notamment fait remarquer par la mise en place de deux éditions de son appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris ». La première a réuni un potentiel de 7,2 milliards d'investissements privés répartis en 51 projets lauréats. Les projets urbains doivent débiter dans les semaines et mois à venir. En outre, la ZAC des Docks de Saints Ouen est la première opération d'intérêt métropolitain.



RENDEZ-VOUS A LA RENTREE !

Nous connaître, nous lire : [Grand Paris, Grand Londres et New York City](#)

Contact : clement.boisseuil@sciencespo.fr